

Depuis plus de trois ans, une querelle confuse, fertile en péripéties, se prolongeait entre les partisans du port de plaisance de mille deux cents places assorti d'un lotissement (promoteurs, plaisanciers, municipalité) d'une part, et les membres d'un très actif comité de défense soucieux de préserver le site, d'autre part.

En vérité, l'affaire du port du cap Ferret n'aurait jamais pris une telle importance sans un concours de circonstances particulier. En s'installant à la présidence de la mission interministérielle, en avril 1970, M. Emile Biasini avait été en butte à une sorte de procès d'intention. On incriminait a priori son penchant supposé pour l'urbanisation excessive et les libertés qu'il était sensé prendre avec la protection de la nature. Néanmoins, connaissant peu l'homme, on attendait ses premières décisions.

Parmi les dossiers en instance, celui du cap Ferret prit donc tout naturellement valeur de test, de symbole. Qu'il y ait ou non un port de plaisance à cet endroit, le choix engageait bien autre chose qu'une simple presqu'île sauvage du bassin d'Arcachon. Ce serait, pensait-on, une manière de déclaration de principe. La querelle n'en devint que plus âpre.

Elle le devint d'autant plus qu'en 1969 le premier ministre, M. Jacques Chaban-Delmas, s'était engagé personnellement à soutenir le promoteur de l'époque (le docteur Parlange, ami du maire de Bordeaux). Le contexte, il est vrai, n'était pas le même.

Dès 1971, la nouvelle équipe de la Mission et celle des architectes responsables de l'unité d'aménagement no 4 (le cap Ferret) firent aisément accepter le caractère exemplaire du cap Ferret. Que l'on fût échec ici à un promoteur privé puissamment soutenu au niveau politique, et c'était toute la crédibilité du futur schéma d'aménagement qui se trouverait en quelque sorte affirmée.

En approuvant officiellement le schéma d'aménagement, le comité interministériel du 20 avril tint à préciser en effet (détail significatif) que " la presqu'île du cap Ferret serait sauvegardée et protégée ". Le bénéfice politique que l'on escomptait d'une position aussi courageuse était considérable. De fait, bien des protecteurs de la nature, méfiants à l'origine, se rallièrent à la nouvelle Mission après avoir reçu un gage aussi spectaculaire.

Or cette interminable et passionnante affaire risque de rebondir. En effet le groupe des partisans du port, qui compte le maire adjoint de La Teste, M. Elorz, plusieurs habitants, de nouveaux promoteurs, ainsi qu'une agence immobilière de Bordeaux qui a des intérêts dans l'affaire, vient de relever le défi. Désavoué par l'administration, il en appelle maintenant au suffrage universel et prépare pour le mois d'août un vaste référendum grâce auquel chacun dans la région sera invité à se prononcer. Le comité s'est d'ores et déjà organisé en véritable groupe de pression, avec commission technique, commission de propagande, etc. Le référendum local du mois d'août risque bien de lui donner une sorte d'investiture populaire.

Pour la Mission aquitaine et pour son président, l'alternative serait dès lors la suivante : ou bien s'incliner devant ce verdict des " urnes ", mais en se déjugant à trois mois d'intervalle ; ou bien tenir ferme et faire ainsi douloureusement la preuve qu'aucun aménagement d'ensemble n'est concevable sans un minimum de contrainte publique.